

HARMONISATION DES GAMMES MINEURES (suite)

B. TÉTRADES

1. MODE ÉOLIEN / MINEUR NATUREL : Comme pour les triades on retrouvera les memes accords que dans la gamme majeure relative, mais dans un ordre différent.

La aussi notez que le 7eme degré est mineur ce qui ne permet pas l'attraction vers la Tonique, et donc ne peut pas jouer le jeu de la tonalité. Nous le voyons

gamme de Do Majeur

I II III IV V VI VII I

I II III IV V VI VII I Bm⁷(b⁵) Cmaj⁷

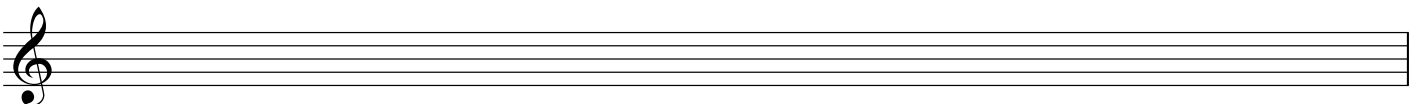
Am⁷ Bm⁷(b⁵) Cmaj⁷ Dm⁷ Em⁷ Fmaj⁷ G⁷ Am⁷

gamme de La mineur éolien - naturel, gamme mineure relative de DO Maj

Alors on peut s'étonner de voir un accord de 7eme de dominante sur le VII eme degré... En meme temps c'est normal puisque l'on a tous les accords de la gamme Majeure relative, juste dans un ordre différent et ce VIIeme degré du mode mineur naturel correspond donc tout simplement au Veme degré de la gamme Majeure relative. On voit qu'il est aisé de l'utiliser pour moduler ne serait-ce que pour une mesure dans le mode Majeur relatif. Mais par ailleurs si l'on reste exclusivement en mode mineur naturel /éolien dans un morceau, on sera dans un contexte modal et on ne cherchera pas a faire d'enchainements V-I ou II V I ou encore I-VI-II-V, caractéristiques de la tonalité. Pour cela il faut changer de mode mineur et passer au mode mineur harmonique ou mélodique que nous allons voir en suivant.

Juste pour vous exercer a la manoeuvre de l'harmonisation des gammes en tétrades, écrivez les accords de:

Mi mineur naturel



2. LE MINEUR HARMONIQUE:

Alors la, on a plusieurs accords de 7eme inhabituels:

- le **mineur Majeur 7 sur le Ier degré**, avec la 3ce mineure et la 7eme Majeure
- le **Majeur 7 , 5te augmentée sur le IIIeme degré**
- l'accord de **7eme diminuée sur le VII eme degré**

Et bien sur on a notre **accord de 7e de dominante, sur le Veme degré** puisque ce mode mineur harmonique a été créé spécifiquement pour avoir cette relation d'attraction V-I de la tonalité, en élevant le VII degré afin d'avoir la 3ce Maj sur le Veme degré sur lequel on a par ailleurs une 7eme mineure..

On obtient donc un II V I avec II m7b5 - V 7 - IminMaj7

La mineur harmonique

I II III IV V VI VII

Am(maj7) Bm7(b5) Cmaj7(#5) Dm7 E7 Fmaj7 G#o7 Am(maj7)

Harmoniser les gammes suivantes:

Sol mineur harmonique

Si mineur harmonique

Do mineur harmonique

3. LE MINEUR MÉLODIQUE:

Il s'agit a nouveau du mode mélodique ayant les memes notes en montant et en descendant.

On a comme dans le mineur harmonique:

- le **mineur Majeur 7 sur le Ier degré**, avec la 3ce mineure et la 7eme Majeure
- le **Majeur 7 , 5te augmentée sur le IIIeme degré**

Ici une particularité avec **2 accords de 7eme de dominante** sur le IV et le V degré!

Cependant pas d'erreur possible dans les morceaux car on voit vite que le IVeme degré ne peut pas se résoudre sur la 5te en dessous car on a pas cette note dans la gamme: ici D7 devrait se résoudre sur G et on a un Sol #.

On a aussi **2 accords demi diminués** (m7b5) sur le VI eme et VII eme degré.

Et on a le II V I suivant : II m7 - V 7 - IminMaj7

donc ressemblant au II V I en Majeur mais avec un Ier degré mineur Maj7.

La mineur mélodique

I II III IV V VI VII

Am(maj7) Bm7 Cmaj7(#5) D7 E7 F#m7(b5) G#m7(b5) Am(maj7)

Harmoniser les gammes suivantes:

Ré mineur mélodique

Fa mineur mélodique

4. LE MODE DORIEN comme pour l'éolien, il apparait essentiellement en musique modale, il n'est donc pas pertinent d'en étudier l'harmonisation, son Veme degré est mineur et ne permet pas l'attraction vers la tonique, principe de base de la Tonalité.

Voici quand meme ses accords si cela vous intéresse, mais ne vous y attardez pas.

A noter simplement que puisque ce mode est un des modes de la gamme Majeure, tout comme le mode eolien, on y retrouve également les accords de la gamme Majeure dans un autre ordre, y compris donc l'accord de 7eme de dominante , ici sur le IV eme degré.

Ré dorien

I II III IV V VI VII

Dm7 Em7 Fmaj7 G7 Am7 Bm7(b5) Cmaj7 Dm7